



## Gestion de bail par une agence

Par **cath60**, le **30/01/2016** à **12:31**

Bonjour

Je suis propriétaire d'un appartement qui est géré par une agence immobilière en qui je faisais confiance.

J'ai pu constater que le bail signé par le dernier locataire présent depuis 6 mois fait apparaître des cautionnaires.

En analysant les décomptes de l'agence, j'ai pu remarquer que je paye toujours la GLI.

En cherchant sur internet, j'ai vu sauf erreur, que l'on ne peut cumuler GLI et cautions

Cela fait des années que cela dure. J'ai repris des anciens baux qui faisaient également référence à des cautions.

mes questions :

- est ce que je peux demander l'arrêt du prélèvement de la GLI ?

- si oui, est ce que je peux demander un remboursement des sommes versées depuis plusieurs années ?

Merci pour votre aide ou des références à des textes officiels.

Catherine